

Troisième édition (date limite de l'envoi des documents: 08_09_09)

Un nouveau prix à l'occasion de la 3^{ème} édition du Prix Suisse de la campagne horlogère de l'Année

LA TROISIEME EDITION EST LANCEE DES AUJOURD'HUI AVEC CETTE ANNEE UN NOUVEAU PRIX : FILM & CYBER

Le PRIX SUISSE DE LA CAMPAGNE HORLOGERE a pour objectif de récompenser les campagnes publicitaires (B to C et B to B) pour le domaine de l'horlogerie diffusées au cours de l'année 2009.

Chaque marque a l'opportunité d'inscrire une ou plusieurs campagnes dans les différentes catégories existantes jusqu'au 8 septembre 2009 au plus tard.

Le Jury, composé de professionnels de la communication (Jury dans lequel Ringier n'est naturellement pas membre), va mettre en avant le talent créatif déployé par les marques horlogères de qualité durant cette année, aussi bien sur le plan de la communication image que pour la communication produit.

Ce PRIX a, dès sa première édition, remporté un franc succès avec près de 5'000 votes du public et les premiers PRIX attribués l'année dernière à MARVIN (Jury catégorie print/affichage) et à OMEGA (public catégorie print/affichage) et à La Montre Hermès (Jury pour la catégorie "corporate") ont été salués par la presse professionnelle.

Pour cette troisième édition, trois PRIX différents seront remis:

- **Jury**: prix de la campagne print/affichage
- **Jury**: prix de la création film et cyber (spots TV, spots cinéma, spots online, mobile, films d'entreprise)
- **Public**: prix de la campagne print/affichage

Vous trouverez ci-après les conditions de participation.

Bonne chance !



Patrick Zanella,
Directeur de la publicité



2

| Participation |

Est autorisé à prendre part au concours, tout horloger dont le siège social est situé en Suisse. Les campagnes proposées doivent avoir été diffusées en 2009 (diffusion locale ou internationale sans distinction entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009). La création de la campagne peut remonter à l'année précédente (ou plus tôt).

Chaque horloger peut inscrire autant de campagnes (respectivement de sujets) qu'il le souhaite. Le Jury se détermine sur chaque campagne (avec une vision globale de la créativité de la campagne ainsi que de l'adéquation du message publicitaire), le public juge chaque sujet de manière distincte.

Les horlogers peuvent confier à leurs agences médias ou créatives le soin de les représenter et de nous faire parvenir les documents utiles.

Les marques horlogères ayant gagnées un PRIX ou une MENTION lors de l'édition précédente peuvent participer à nouveau, cette année, au PRIX, à condition d'inscrire une autre campagne que la campagne récompensée.

La participation au PRIX est gratuite, seuls les frais d'envoi des campagnes sont à la charge des participants.

| Catégories |

Le PRIX comprend deux catégories:

- PRINT/AFFICHAGE: annonces et/ou affiches (votes du Jury et du Public)
- FILM ET CYBER : films d'entreprises, spots TV/cinéma/web (vote du Jury uniquement)

Le Jury est libre d'attribuer, en plus des deux PRIX, une ou des mentions spéciales.

Le vote du Public se fait par un vote soit par internet (un seul vote possible par personne) ou par SMS.

Contact: Sandrine Boehm
Ringier SA
Pont Bessières 3 / CP7289
CH-1002 Lausanne
Téléphone 021 331 72 15
Téléfax 021 331 70 01
Email: sandrine.boehm@ringier.ch





3

| Récompenses |

Chaque PRIX attribué par le Jury et par le Public donne droit à la remise d'un trophée, à l'utilisation possible, par la marque gagnante, de la mention "PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE DE L'ANNEE" (ou/et du logo) sur sa campagne de publicité jusqu'en septembre 2010 ainsi qu'à une page de publicité dans le newsmagazine suisse "L'Hebdo" à diffuser jusqu'au 03.12. 2009 au plus tard (d'une valeur de CHF 12'900.-).

La page de publicité n'est pas convertible en cash et n'est pas fractionnable (elle peut être en déduction d'une double page par contre).

La mention des récompenses données lors du PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE DE L'ANNEE sera publiée dans le magazine suisse de l'horlogerie de qualité, "Montres Passion" .

La remise des PRIX aura lieu à Genève le 28 octobre 2009 (lors des soirées de "La Montre de l'Année" organisée par "Montres Passion").

| Remise des travaux |

Les travaux sont à adressés par email à : sandrine.boehm@ringier.ch ou par courrier (ou coursier) à l'adresse suivante: Ringier SA, PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE, Case postale 7289, CH – 1002 Lausanne avant le 8 septembre 2009 au plus tard.

Les travaux déposés ne seront pas retournés sauf demande express de la part du participant ou de son représentant. Aucun des travaux ne sera conservé au-delà du 30 novembre 2009.

Contact: Sandrine Boehm
Ringier SA
Pont Bessières 3 / CP7289
CH-1002 Lausanne
Téléphone 021 331 72 15
Téléfax 021 331 70 01
Email: sandrine.boehm@ringier.ch


Romandie

| **Présentation de votre dossier** |

Les travaux présentés doivent **obligatoirement** contenir, pour chaque campagne (vous pouvez remettre plusieurs visuels pour chaque campagne), les indications suivantes:

- nom du produit
- nom de la campagne
- nom du photographe
- nom de l'agence créative (ou du responsable créatif en interne)
- coordonnées complètes de la personne de contact (au sein de la marque,)
- visuel(s) sous forme d'un fichier PDF HD ou en JPG – RVB, taille maximale de 800x600, 72 DPI (sur CD pour PC) ainsi qu'une sortie couleurs (format A3) – catégorie PRINT/AFFICHAGE
- film & cyber (TV/cinéma/web) sous forme de fichier windows (sur CD pour PC) – catégorie Film & cyber
- en complément: vous avez la possibilité d'indiquer en quelques mots l'axe créatif principal véhiculé par cette campagne afin que celui-ci soit communiqué au Jury lors de la délibération (ainsi que tous les éléments que vous jugerez utiles pour le Jury)

Délai:

Remise des documents pour le 8 septembre 2009 au plus tard